

E 7308

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 9 mai 2012

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 9 mai 2012

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Virement de crédits n° DEC08/2012 - Section III -Commission - Budget
général exercice 2012.

DEC 08/2012



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 2 mai 2012 (02.05)
(OR. en)**

9253/12

FIN 291

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne
Date de réception:	30 avril 2012
Destinataire:	Monsieur Bjarne CORYDON, Président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits n° DEC08/2012 - Section III -Commission - Budget général exercice 2012

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC08/2012.

p.j.: DEC08/2012



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 26/04/2012

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2012
SECTION III - COMMISSION TITRES 16, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 08/2012

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE 4002 – Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 41 Crédits dissociés

CE	- 5 500 000
CP	- 5 500 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1602 Communication et médias

ARTICLE - 16 02 02 Actions multimédias

CE	4 500 000
CP	4 500 000

AU CHAPITRE - 1603 Communication au niveau local

POSTE - 16 03 02 01 Communication des représentations de la Commission

CE	1 000 000
CP	1 000 000

I. RENFORCEMENT

I.A

a) Intitulé de la ligne

16 02 02 - Actions multimédias

b) Données chiffrées à la date du 02/04/2012

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	26 960 000	23 500 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	26 960 000	23 500 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	3 000	1 797 216
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	26 957 000	21 702 784
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	31 457 000	26 202 784
7. Renforcement proposé	4 500 000	4 500 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	16,69%	19,15%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	234 372	234 372
2. Crédits disponibles à la date du 02/04/2012	234 372	234 372
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00%	0,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Lors de sa lecture du projet de budget 2012, le Parlement européen (PE) a approuvé un amendement visant à inscrire sur la ligne de réserve 40 02 41 un montant de 4 500 000 EUR, en crédits d'engagement et de paiement. Trois conditions ont été fixées pour le déblocage des crédits de la réserve, à savoir:

1. le rétablissement du réseau de télévision paneuropéen et la préservation d'Euranet et de PressEurop;
2. la divulgation de tous les contrats et de toutes les évaluations internes et externes relatifs à ces réseaux;
3. la présentation par la Commission d'une stratégie de communication globale.

Cette réserve a été confirmée dans le budget voté.

La Commission souhaite exposer les mesures prises pour remplir les conditions susmentionnées:

1a. Réseau de télévision paneuropéen:

Dans la lettre d'exécutabilité du 26 octobre 2011, la Commission a informé l'autorité budgétaire de sa décision de ne pas poursuivre ce projet car les conséquences budgétaires de cette initiative n'étaient pas conciliables avec l'effort de rationalisation imposé par le contexte financier actuel. Dans ce même document, la Commission a proposé de concentrer les fonds disponibles sur des projets existants qui procurent des résultats tangibles.

En décembre 2011, la Commission a envoyé au président et aux autres membres de la commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen une lettre indiquant les raisons de l'abandon du réseau de télévision de l'UE. Ces raisons sont liées à la disponibilité limitée des ressources et au recentrage de la fonction de communication de la Commission, étant donné que la direction générale (DG) de la communication est progressivement appelée à devenir une DG de service offrant un soutien direct aux journalistes et aux citoyens.

1b. Euranet et PressEurop:

Les contrats pour Euranet et PressEurop ont été renouvelés en 2012. Des crédits sont en outre prévus dans le projet de budget 2013.

2. Contrats et évaluations:

Le 20 février 2012, la Commission a transmis au Parlement européen les documents contractuels relatifs à Euranet et PressEurop ainsi que les documents de la procédure d'évaluation se rapportant à Euranet au réseau de télévision de l'UE. L'évaluation externe de PressEurop, qui est en cours, devrait être achevée pour juillet 2012.

3. Stratégie de communication:

Le rapport sur la stratégie de communication «Communiquer sur l'Europe pour les citoyens et les médias» a été envoyé au Parlement européen le 17 février 2012. Ce rapport a en outre été présenté par le directeur général de la DG Communication à la commission de la culture et de l'éducation le 29 février 2012.

En conséquence, estimant que les conditions pour débloquer les crédits de la réserve peuvent être considérées comme étant remplies, la Commission demande le virement des crédits correspondants afin de pouvoir mettre en œuvre les actions prévues pour 2012 au titre de la ligne 16 02 02.

I.B

a) Intitulé de la ligne

16 03 02 01 - Communication des représentations de la Commission

b) Données chiffrées à la date du 02/04/2012

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	5 870 000	5 560 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	5 870 000	5 560 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	1 662 949	1 431 955
<hr/>		
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	4 207 051	4 128 045
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	5 207 051	5 128 045
<hr/>		
7. Renforcement proposé	1 000 000	1 000 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	17,04%	17,99%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	7 760	321
2. Crédits disponibles à la date du 02/04/2012	7 760	41
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0,00%	87,23%

d) Justification détaillée du renforcement

Lors de sa lecture du projet de budget 2012, le Parlement européen a approuvé un amendement visant à inscrire sur la ligne de réserve 40 02 41 un montant de 1 000 000 EUR, en crédits d'engagement et de paiement. Cette réserve a été confirmée dans le budget voté. En vue de débloquer le montant placé en réserve, il a été demandé à la Commission de présenter le rapport d'évaluation de la gestion et du fonctionnement des espaces publics européens (EPE) ainsi que le programme de travail pour 2012 et de s'engager clairement à améliorer réellement la coopération interinstitutionnelle en ce qui concerne les EPE.

La Commission souhaite exposer à l'autorité budgétaire les mesures prises pour remplir les conditions susmentionnées:

Les programmes de travail des EPE pour 2012 ont été établis en étroite collaboration par les bureaux d'information du Parlement européen et les représentations de la Commission européenne, avant d'avoir été cosignés par leurs responsables respectifs. Ces documents, accompagnés d'une note sur la gestion et le fonctionnement des EPE en 2011, ont été transmis avec la lettre adressée par Mme Lahousse-Juárez (directeur général de la Communication au PE) et M. Paulger (directeur général de la DG Communication à la Commission) à M. Cassini, président de la commission des affaires constitutionnelles (AFCO) au PE.

Par ailleurs, le rapport sur la mise en œuvre des priorités pour 2011 en matière de communication interinstitutionnelle, en cours d'élaboration, devrait être présenté le 6 juin 2012 au groupe interinstitutionnel de l'information. Ce rapport contiendra une section spécifique portant sur les activités de communication réalisées dans les espaces publics européens en 2011, comprenant les activités relatives aux priorités de la communication interinstitutionnelle.

En conséquence, estimant que les conditions pour débloquer les crédits de la réserve peuvent être considérées comme étant remplies, la Commission demande le virement des crédits correspondants afin de pouvoir mettre en œuvre les actions prévues pour 2012 au titre de la ligne 16 03 02 01.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

40 02 41 - Crédits dissociés

b) Données chiffrées à la date du 02/04/2012

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	689 589 925	268 395 154
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-544 253 900	-120 439 157
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	145 336 025	147 955 997
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	145 336 025	147 955 997
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	139 836 025	142 455 997
7. Prélèvement proposé	5 500 000	5 500 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,80%	2,05%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 02/04/2012	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Voir la justification sur la ligne du renforcement (déblocage des crédits de la réserve).